

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement Question écrite n° 7181

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur le retard français en matière d'équipement informatique des familles. En effet, seuls 60 % des foyers français disposent à l'heure actuelle d'un ordinateur. Pour les ménages qui n'en sont pas encore équipés, cela constitue un handicap considérable au vu des opportunités multiples et des avantages dans la vie quotidienne qu'offrent l'informatique et l'accès à Internet. Ce sont le coût encore trop élevé des équipements informatiques pour la plupart des familles, ainsi que leur complexité d'utilisation, notamment pour les personnes les plus âgées, qui expliquent que les nouvelles technologies n'aient pas encore pris toute leur place dans les foyers français. Par ailleurs, le fait que certaines zones rurales restent mal ou non desservies par une liaison Internet à haut débit n'incite pas les ménages qui y vivent à acquérir un ordinateur. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre à ce sujet, pour équiper chaque foyer français d'un ordinateur connecté à Internet.

### Texte de la réponse

L'usage du numérique est devenu essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à l'emploi, à la culture et aux loisirs. Pour concrétiser les attentes des Français en matière de numérique, le secrétaire d'État chargé du développement de l'économie numérique a été chargé de préparer un plan de développement à l'horizon 2012. Pour cela, il a engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'Internet et des internautes dans le cadre des assises du numérique, qui se sont déroulées du 29 mai au 25 juillet 2008. Le plan de développement numérique « France numérique 2012 » a été présenté en octobre 2008. Les mesures retenues sont mises en place progressivement. Celles susceptibles d'accroître l'accès des Français aux équipements et aux services numériques visent à lever les freins qui subsistent à l'appropriation des technologies : l'âge, le revenu, le niveau d'études, la profession et le milieu social, l'intérêt pour ces technologies ainsi qu'à proposer des solutions adaptées pour accompagner les différentes populations concernées. Elles visent également à fédérer, dans une démarche de partenariat, les collectivités, les acteurs associatifs et les entreprises qui partagent ces objectifs. Au-delà du simple équipement et de l'accès, il s'agit de former les publics visés à l'utilisation de ces nouvelles technologies en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les mesures principales sont les suivantes : lancement en 2009 d'une expérimentation s'appuyant sur le mécanisme des services à la personne et coordonnée par l'Agence nationale des services à la personne afin de créer une offre globale « matériel, connexion, formation » à destination des seniors ; lancement d'une campagne plurimédias pour favoriser la confiance et les usages des technologies de l'information et de la communication auprès des seniors ; développement de l'usage du numérique pour les personnes handicapées ; mise en place d'un droit à internet haut débit pour tous : chaque Français où qu'il habite bénéficiera à compter du 1er janvier 2010 d'un droit d'accès internet haut débit (débit supérieur à 512 Kbit/s) à un tarif abordable inférieur à 35 euros par mois, équipement d'accès inclus. Le débit minimal et le tarif maximal seront actualisés tous les deux ans ; développement des espaces publics numériques en stimulant la création de 1 000 espaces de nouvelle génération à la fois à usage mixte, ouverts au grand public, adaptables à de nouveaux usages et associés à des services publics de proximité et en associant ces espaces au développement de l'utilisation des

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE7181

services administratifs en ligne.

#### Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7181

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Consommation et tourisme Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2007, page 6233 **Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6493